



Commune de Prez  
Conseil communal

# Message du Conseil communal à l'attention du Conseil général du 2 juin 2026

---

## Planification financière 2027-2031

### Hypothèses de départ

- Stabilisation des dépenses de l'administration, nombre EPT stable.
- Effectifs scolaires en légère augmentation.
- Maintien des clés de répartition actuelles (Cycle d'orientation, SLPPI, ARCOS, ARS, etc.).
- Trois variantes proposées : sans hausse de la fiscalité / hausse de la fiscalité selon proposition du Conseil communal (cf. message y relatif) / hausse supplémentaire pour assurer l'équilibre en 2030.
- Augmentation des recettes fiscales estimée à 1.5% (tient compte du ralentissement de l'augmentation des recettes fiscales en 2024 et 2025).
- Vente de patrimoines prévue en 2026 (en cours) et en 2031.
- Utilisation de CHF 500'000 d'épargne pour financer le crédit d'étude du complexe sportif, scolaire et culturel.
- Achat du terrain (parking) prévu pour CHF 720'000. Le montant pourrait être plus élevé.
- Les projections reposent sur les comptes 2022 à 2025 et sur les informations disponibles au moment de l'établissement du plan financier. L'intelligence artificielle a été utilisée pour une analyse plus fine des comptes de 2022 à 2025. Les projections incorporent également les informations externes à disposition de la commune (par exemple le plan financier du RSS).
- Les taux d'amortissement utilisés sont les taux légaux minimums MCH2. L'amortissement du complexe scolaire, sportif et culturel débute en 2031.
- Le taux d'intérêt bancaire théorique a été fixé à 1% par hypothèse.

## Commentaires des éléments les plus importants

- Par souci de réalisme, plusieurs investissements déjà votés ont été répartis sur 2 ans.
- La répartition temporelle des coûts du complexe scolaire, sportif et culturel a été faite selon les informations fournies par le bureau Tekhne. Le coût du projet a été provisoirement fixé à 21 millions CHF TTC (début des travaux fin 2027, début 2028 et mise en service 2<sup>ème</sup> semestre 2030).
- La dette bancaire concernant le projet de nouvelle école devrait se situer à CHF 15.7 millions après la réalisation du projet.

## Enseignements

### Variante 1 sans augmentation de la fiscalité :

Sans adaptation de la fiscalité, les déficits de fonctionnement se creusent progressivement pour dépasser CHF 800'000 dès 2029.

La fortune de la Commune serait fortement sollicitée. Selon les projections, elle passerait de CHF 16.2 millions en 2025 à environ CHF 9.2 millions en 2031.

Les liquidités continueraient également de se détériorer. En tenant compte notamment de l'utilisation de l'épargne pour financer le crédit d'étude du complexe scolaire, sportif et culturel, la diminution cumulée de la trésorerie est estimée à environ CHF 1 million d'ici à 2031.

Cette variante réduirait progressivement la marge de manœuvre financière de la Commune et limiterait sa capacité à faire face aux investissements futurs ainsi qu'aux imprévus.

### Variante 2 avec augmentation de la fiscalité proposée par le Conseil communal :

La hausse proposée du coefficient d'impôt à 84 ct et de la contribution immobilière à 2 ‰ permet d'améliorer sensiblement la situation financière.

Selon le plan financier, cette adaptation réduit les déficits projetés et permet de les stabiliser autour de CHF 360'000 jusqu'en 2030, malgré la progression attendue des charges liées et les investissements déjà planifiés.

**Cette variante permet de combler la perte 2025 (cf. message concernant la hausse de la fiscalité) mais ne permet pas encore d'atteindre l'équilibre financier à moyen terme, elle présente cependant plusieurs avantages importants :**

- elle freine significativement la consommation de la fortune communale;
- elle améliore la situation de trésorerie à court et moyen terme;
- elle renforce la crédibilité financière de la Commune vis-à-vis des établissements bancaires;
- elle préserve la capacité de la Commune à financer ses investissements futurs;
- elle répartit l'effort de manière mesurée entre les contribuables et les propriétaires fonciers.

Le Conseil communal considère dès lors cette solution comme une mesure raisonnable, proportionnée et nécessaire pour rétablir progressivement une situation financière saine.

Variante 3 pour assurer l'équilibre dès 2031 :

Selon les hypothèses actuelles, et notamment en raison de l'entrée en vigueur des amortissements liés au complexe scolaire, sportif et culturel, une nouvelle adaptation de la fiscalité pourrait être nécessaire à partir de 2031.

Le plan financier indique qu'un coefficient d'impôt d'environ 97 ct permettrait d'atteindre l'équilibre complet à cet horizon.

Cette projection doit toutefois être interprétée avec prudence. Elle dépend de nombreux facteurs, notamment :

- du coût final du complexe scolaire, sportif et culturel;
- de l'évolution des charges cantonales et intercommunales;
- des recettes fiscales spéciales liées aux futurs projets immobiliers;
- de l'évolution des taux d'intérêt;
- de la conjoncture économique générale.

La situation financière de la Commune devra donc être réévaluée régulièrement et les décisions futures seront prises sur la base des informations disponibles à ce moment-là.

Ce message a été validé par voie circulaire par le Conseil communal.